
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 11 octobre 2011, à compter de 8 heures 00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Böröcz, Sylvette Savaria et les conseillers, messieurs, Daniel Plouffe, Pierre St-Louis formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Jutras, maire.
Monsieur Alain Beauregard, secrétaire-trésorière et directeur général assure le greffe de la session.

Sont absents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert

A) Constatation par la secrétaire de la validité de la signification des avis de convocation aux membres du conseil

Le secrétaire d'assemblée vérifie auprès des membres du conseil la conformité de la convocation et atteste de ladite conformité.

B) Constatation par le maire du quorum pour procéder à l'ouverture de la session

Le maire déclare la session ouverte à 8 heures 00

2011-10-125

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour doit être celui transmis avec la convocation :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Construction G3 – Resurfaçage- Octroi d'un mandat maximum de 15 000\$;
3. Période de questions du public;
4. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2011-10-126

2. CONSTRUCTION G3 – RESURFAÇAGE- OCTROI D'UN MANDAT MAXIMUM DE 15 000\$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de paver la tranchée des cinq ponceaux remplacés confiés à Construction Claude Perreault Inc;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de paver les nids de poule dans certains rangs de la municipalité, avant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre le pavage qui vient tout juste d'être réalisé, pour une distance additionnelle d'environ 150 mètres;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions déposé à la séance ordinaire du 6 septembre 2011 soit un écart significatif entre les entreprises soumissionnaires;

CONSIDÉRANT que Construction G3 maintien les conditions pour le mandat concerné par la présente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu:

DE CONFIER à Construction G3, un montant maximum de 15 000 \$, taxes en sus, pour les tâches énumérées ci-devant.

ADOPTÉE

3. PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les citoyens dans l'assistance.

2011-10-127

4. CLOTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance prend fin à 8 h 15.

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Alain Beauregard
Secrétaire-trésorier
Directeur général